

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de Montigny-en-Ostrevent

Dossier n° **DP 059 414 17 00033**  
Date de dépôt : **10 mai 2017**  
Demandeur : **Madame THUMEREL Isabelle**  
Nature du projet : **Édification d'une clôture avec portail et portillon**  
Adresse du terrain : **258 avenue Roland Huet 59182 Montigny-en-Ostrevent**



### ARRÊTÉ

### **d'opposition à une déclaration préalable au nom de la commune de Montigny-en-Ostrevent**

**Le Maire de Montigny-en-Ostrevent,**

Vu la déclaration préalable présentée le 10 mai 2017 par Madame THUMEREL Isabelle demeurant 258 rue Roland Huet à Montigny-en-Ostrevent (59182) ;

Vu l'objet de la déclaration :

- édification d'une clôture avec portail et portillon ;
- sur un terrain situé 258 avenue Roland Huet à Montigny-en-Ostrevent (59182) ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 06/10/2016 ;

Vu l'avis défavorable la DRAC des Hauts-de-France, Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Nord, en date du 14/06/2017 ;

Considérant l'article R111-27 du code de l'urbanisme qui dispose que « le projet peut être refusé ou n'être accepté que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales si les constructions, par leur situation, leur architecture, leurs dimensions ou l'aspect extérieur des bâtiments ou ouvrages à édifier ou à modifier, sont de nature à porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants, aux sites, aux paysages naturels ou urbains ainsi qu'à la conservation des perspectives monumentales. »

Considérant que l'avenue Roland Huet est caractérisée par des portails et portillons d'une hauteur inférieure à 1,50 mètres et très ajourés.

Considérant que ce projet ne s'insère pas harmonieusement dans l'environnement existant et porterait atteinte à l'intérêt et la qualité des lieux ;

### ARRÊTÉ

Il est fait **OPPOSITION** à la déclaration préalable.

Montigny-en-Ostrevent, le **04 JUIL. 2017**  
Le Maire,

  
